

Convocation du 15/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 8

Secrétaire de séance :

Robert TAFANKEJIAN

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Maria CARLOMAGNO, Georges ISHACIAN, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT

Sauf,

Vincent FUGIER, pouvoir à Florian REVERDY
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paolino TOLA
Alexandre BAILLET, pouvoir à Thierry BELLE
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane GUILLON
Martine IMBERT, pouvoir à Danièle PAYAN
Alexandre POTHAIN, pouvoir à Marie-Hélène MIRAMONT
Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfrid PAILHÈS
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05, suite à la décision de retransmission en direct de la cérémonie organisée pour l'entrée au Panthéon de Missak Manouchian et de son épouse Mélinée.

Cet hommage rendu par la Nation aux époux Manouchian et à leurs 23 camarades engagés à leurs côtés dans la résistance symbolise la juste reconnaissance que notre pays doit à tous ces résistants étrangers dont certains étaient restés dans l'ombre jusqu'à présent. Mme le Maire remercie tous ceux qui ont assisté à cette cérémonie.

Madame le Maire désigne Monsieur Tfankejian, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

Rapporteur
M. MOURIER

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

01. ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER EN APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M57

Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

02. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 - DÉBAT SUR LA BASE DU RAPPORT

Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon rappelle le contexte difficile national et international dans lequel s'inscrit ce débat d'orientations budgétaires et présente le rapport et les éléments nécessaires à la tenue du débat à partir du support powerpoint joint en annexe. Après avoir remercié Madame Guillon et les services de la Ville pour le travail mené pour la préparation de ce débat, Madame le Maire insiste sur la saine gestion de la Ville qui permet d'aborder avec optimisme cette nouvelle année budgétaire malgré les contraintes pesant sur la section de fonctionnement et en respectant l'engagement pris par la majorité de ne pas augmenter les taux d'impôt

communaux. Elle rappelle le faible endettement de la Ville puis détaille les grandes lignes des investissements projetés, estimés à hauteur de 8 millions d'euros avant reprise des résultats antérieurs.

Monsieur Ishacian regrette l'absence de prospective concernant l'épargne, la dette et les recettes dans le rapport proposé. Il souhaite aborder en premier lieu l'arrêt de l'envoi des documents avant la commission municipale préparatoire, qu'il considère comme un acte de plus pour museler le groupe minoritaire. Cela leur a imposé d'étudier plus de 250 pages pour ce conseil en 5 jours. Il s'associe aux remerciements adressés aux services mais déplore la réduction du temps de préparation. Sur le fond, le groupe retrouve les invariants du diagnostic d'une situation mondiale incertaine s'ajoutant à l'urgence climatique et aux impacts sociaux et économiques immédiats. L'inflation amène à revoir le fonctionnement et à faire des choix tout en maintenant le cap de la transition sociale, écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable et la lutte contre les inégalités. Dans ce contexte, il rappelle l'importance du Centre Communal d'Action Sociale, qui doit être à l'écoute de tous et accompagner les familles. L'opposition estime que les baisses de dotations ne sont pas nouvelles et que ce sont les choix de la majorité qui pèsent lourd sur la Ville : la plus grosse facture de la Ville pour 2024 sera encore celle de Girodet passerelle. L'opposition évoque les capacités financières de la Ville en difficulté, avec un bouclage difficile sur la partie fonctionnement. Pour trouver de l'argent, la municipalité a fait le choix de réduire les subventions, comme celle du Centre Musical, de fermer une maison de quartier à l'Allet, de réduire au minimum la MJC, de réduire le personnel, de supprimer le service logement, de supprimer et de ne pas remplacer les moniteurs sportifs ou bien d'augmenter les tarifs de la cantine. Dans le document, l'opposition relève que les frais de communication ne sont pas abordés. Dans les orientations, il est inscrit des vestiaires, un parking à Girodet, une chaudière, une voirie au Vieux Bourg et l'achat de locaux comme s'il s'agissait de gros investissements alors que cela n'est pas le cas au regard de la faiblesse des enveloppes financières et au retard pris dans les réalisations. Des voiries sont à l'abandon sans trottoir, sans éclairage, sans piste cyclable ce qui n'est pas sécurisant. L'opposition aurait souhaité voir apparaître dans les projets de la Ville, la construction d'une nouvelle salle des fêtes, l'arrêt de la bétonisation des berges du Rhône, la création et la rénovation de nouveaux terrains de football et de rugby, la rénovation du gymnase du Cosec, la rénovation des bâtiments municipaux afin de lutter contre la déperdition thermique. La minorité estime que ce 10ème budget ne peut masquer l'argent manquant avec les 16 250 000 € de Girodet. Durant ce mandat, Bourg-lès-Valence a perdu de son attractivité avec la perte de 500 habitants. Ce qui démontre qu'il y a une grande différence entre les priorités de l'équipe de la majorité et l'équipe de l'opposition.

Madame le Maire rappelle que le rôle de la direction générale des services est de faire respecter la réglementation aux élus, afin de protéger la Ville de toute éventuelle procédure juridique. Les élus doivent respecter le règlement intérieur du conseil municipal qu'ils ont approuvé. Le rapport d'orientations budgétaires, conformément au règlement intérieur, n'est jamais présenté en commission.

Concernant le rapport, Madame le Maire regrette qu'elle et Mme Guillon n'aient pas été écoutées pendant leur présentation car elles ont indiqué leur optimisme, au regard de la situation financière de la commune qui reste très saine malgré le contexte actuel.

Elle rappelle que les augmentations des tarifs la cantine sont liés à la hausse appliquée par la cuisine centrale compte tenu de l'inflation, mais que cela n'a pas conduit à une diminution du nombre d'inscrits. Elle indique que le catalogue à la Prévert de critiques de la minorité est habituel mais que les bons résultats de l'exercice 2023 vont permettre un programme

conséquent d'investissements, notamment en matière de réfection de voiries. Il est normal que la facture de la passerelle et de Girodet apparaisse puisqu'il s'agit d'un programme de crédit AP/CP et qu'il s'agit de sommes programmées dans l'enveloppe autorisée. La diminution sur 3 ans de la subvention du Centre Musical a été soumise au conseil municipal antérieurement. La diminution de la population est liée et au vieillissement de la population et à une baisse de la natalité.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.
Monsieur Pothain quitte la salle du conseil.

03. CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITÉS DE LA MJC JEAN MOULIN POUR L'ANNÉE 2024	Rapporteur F. REVERDY
--	---------------------------------

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

04. MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

05. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TITRES RESTAURANT – AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

06. FORFAIT MOBILITÉS DURABLES	Rapporteur E. GUILLON
---------------------------------------	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

07. CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2024	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

08. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Guillon précise les chiffres concernant les dépenses liées à la prévention et à la sécurité au travail qui sont manquantes dans le rapport transmis. Les dépenses 2022 sont les suivantes :

- Les coûts pédagogiques des actions de formation de prévention représentent près de 12000 € pour 2022. Ces coûts ne prennent pas en compte les sessions réalisées en partenariat avec le CNPFT car ce sont des cotisations obligatoires.
- La Ville a décidé de créer un poste d'assistant de prévention à temps complet, soit un coût d'environ 35 0000 euros.
- Les dépenses d'acquisition de matériel prévention et sécurité sont de 32 372 € pour 2022 : 16 537,13 € en prévention et 15 834,46 € en sécurité.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport social unique.

09. AVIS DE LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029Rapporteur
D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

10. CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET L'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE DE LA MPT DU VIEUX BOURGRapporteur
A. LAPEYRE

Madame Lapeyre présente la délibération.

Madame Miramont souhaite savoir si les habitants volontaires pour s'investir dans cette action devront obligatoirement adhérer à la Maison Pour Tous. Si tel est le cas, le groupe de l'opposition propose l'instauration d'une adhésion symbolique à 1 € pour soutenir ces volontaires, convaincu que cette mesure encouragera davantage les citoyens à participer à cette initiative écologique.

Madame Lapeyre indique que, les personnes qui souhaitent participer à cette action doivent en effet adhérer pour un montant de 10 €/an.

Madame Gential rappelle que le compostage est une compétence de Valence Romans Agglo. Aujourd'hui, l'Agglomération est satisfaite du nombre de composteurs proposés. La Ville a pris l'initiative d'un partenariat avec les MPT mais le portage global de ce projet revient à l'Agglomération. En plus de l'obligation réglementaire, l'important est de sensibiliser la population sur l'intérêt du compostage.

Monsieur Ishacian insiste sur la proposition d'encourager les habitants à cette initiative par le biais d'une adhésion à 1 € plutôt qu'à 10 €.

Madame Lapeyre rappelle que la MPT est une association indépendante et qu'il n'appartient pas au conseil municipal de revoir le coût de leur adhésion.

Monsieur Ishacian demande s'il est possible d'amender cette délibération et d'envisager une prise en charge de la différence par la Ville ?

Monsieur Cluzel ajoute que l'idée de cette adhésion est de favoriser les bons élèves tandis que les mauvais élèves ne payeront pas et continueront à déposer leurs déchets n'importe où.

Madame Guillon rappelle que la gestion des ordures ménagères est une compétence de Valence Romans Agglo. L'Agglomération a pour obligation de mettre à disposition gratuitement des composteurs. La Ville favorise ces bons élèves en autorisant l'installation de ces composteurs sur le domaine public. Mme le Maire précise que l'adhésion à la MPT permettra en outre aux habitants de bénéficier de toutes les actions mises en œuvre par la MPT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

11. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention(s) : 0

12. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Cluzel indique que le groupe de l'opposition est contre la bétonisation des berges du Rhône et ainsi préserver le cadre de vie et de loisirs de Girodet.

Madame Gential rappelle que la délibération porte uniquement sur les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée. L'approbation de la modification fera l'objet d'une délibération spécifique.

L'objectif de cette modification est de maîtriser le secteur et de donner un cadre d'aménagement pour ne pas laisser les propriétaires construire comme ils le souhaitent.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention(s) : 0

DÉCISIONS DU MAIRERapporteur
M. MOURIER

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2023-195-DC-DST	La fourniture de décors lumineux de fin d'année 2023	Éliane GUILLON
2023-202-DC-SCP	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent, signature de l'avenant n°2	Éliane GUILLON
2023-224-DC-SPO	Tarifs des locations d'équipements sportifs	Éliane GUILLON
2023-225-DC-DST	Travaux d'étanchéité sur toitures dans les bâtiments communaux	Éliane GUILLON
2023-226-DC-SAP	Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon	Éliane GUILLON
2023-227-DC-SCP	Service d'assurance, attribution des lots n°2, 3 et 4	Éliane GUILLON
2023-228-DC-SCP	Démolition d'un local foyer des Tilleuls, attribution des deux lots	Éliane GUILLON
2023-229-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, signature des avenants 1 au lot n°4, 3 au lot n°6, 5 au lot n°7, 5 au lot n°9 et 3 au lot n°10	Éliane GUILLON
2023-230-DC-SCP	Marché de travaux relatif à la construction d'une passerelle de franchissement de l'autoroute A7 et d'un belvédère sur le Rhône, signature de l'avenant n°3	Éliane GUILLON
2023-231-DC-SCP	Vente d'un véhicule Renault master année 1998 2895 VJ 26	Éliane GUILLON
2023-232-DC-DAF	Convention d'occupation précaire	Éliane GUILLON
2023-233-DC-SCP	Vente d'un véhicule Peugeot Partner année 2006 BN-576-PW	Éliane GUILLON
2023-234-DC-SCP	Vente d'un véhicule Renault master année 1996 2029 TY 26	Éliane GUILLON
2023-235-DC-DAF	Subvention Région passerelle tranche 2	Éliane GUILLON
2023-236-DC-DAF	Demande de subvention FEDER pour la rénovation du groupe scolaire Moulin d'Albon	Éliane GUILLON
2023-237-DC-DAF	Salon de la formation de l'orientation, de l'emploi et de la formation 2024	Éliane GUILLON
2023-250-DC-DAO	Acquisition de barrières titan 3,5T monobloc anti attentat	Éliane GUILLON
2023-251-DC-SCP	Vente d'un véhicule Renault master année 1998 2882 VJ 26	Éliane GUILLON

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2023-252-DC-SCP	Services d'assurance, attribution du lot dommages aux biens	Éliane GUILLON
2024-010-DC-DGS	Demande de financements - Restauration vierge à l'enfant	Éliane GUILLON

Madame le Maire clôt la séance à 21h36.

Secrétaire de séance

Robert TAFANKEJIAN



Présidente de séance

Marlène MOURIER



